



## Debut d'activité de conseil (auto entreprise)

-----  
Par Visiteur

Je démarre une activité de conseil et me suis inscrite en auto entrepreneur. Je voudrais créer une eurl  
Je vais seulement démarrer la facturation à partir d'aout  
j'ai suivi une formation complémentaire Gstion Patrimoniale  
De manière à pouvoir déduire mes frais de formation, puis je créer rétroactivement la sté (au 1r juin) ?

-----  
Par Visiteur

Chère madame,

Je démarre une activité de conseil et me suis inscrite en auto entrepreneur. Je voudrais créer une eurl  
Je vais seulement démarrer la facturation à partir d'aout  
j'ai suivi une formation complémentaire Gstion Patrimoniale  
De manière à pouvoir déduire mes frais de formation, puis je créer rétroactivement la sté (au 1r juin) ?

Malheureusement non, cela n'est point possible. La rétroactivité n'est possible que pour les sociétés "en participation", c'est à dire les société qui n'existent pas encore mais pour lesquels, pendant la phase de création, le gérant a crée un compte bancaire affectée à la société en formation, et a passé les actes sur ce compte.

Très cordialement.

-----  
Par Visiteur

Les services de l'urssaf m'avaient pourtant suggéré de faire ainsi mais je me doutais de la réponse

Dans mon cas la création d'une sté avec reprise de cet engagement est elle néanmoins possible ?

-----  
Par Visiteur

Chère madame,

Dans mon cas la création d'une sté avec reprise de cet engagement est elle néanmoins possible ?

Tout dépend selon que les dépenses de formation ont bien été payées pour le compte de la société en formation, sur un compte bien distinct ouvert auprès de votre banque. Qu'en est-il?

Très cordialement.